



Dettes contractées pendant le mariage et procédure de divorce en cours

Par **barbinouchette**, le 12/01/2010 à 14:22

Bonjour, voilà mon problème....
J'ai commencé par un divorce à l'amiable sans tout expliquer à notre avocat (commun... car tout était "clair") mais au fil de la procédure, les difficultés se multiplient.
Je me suis rendu compte qu'il avait complètement dilapidé l'argent de notre couple. Plus rien, des dettes de partout, et plus les jours passent, et plus j'apprends de nouvelles dettes....
Nous avons séparé nos comptes mais gardé un compte commun pour les loyers jusqu'à ce que je déménage... mais la banque me rappelle encore pour me dire que l'autorisation de découvert est largement dépassée...
Je n'en peux plus... Dois-je tout à notre avocat, pour l'informer de tout ça? Est-ce qu'il y a une loi qui peut me protéger de ses "futurs dettes"?....
J'ai peur de ce que je serai capable de faire si j'apprends de nouvelles choses....